

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-POS-056

Déposé le : 28.01.14

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Mieux connaître les différents types d'aides sociales et leurs bénéficiaires

Texte déposé

Avec le budget 2014, un seuil symbolique a été franchi, celui des 3 milliards pour le Département de la santé et de l'action sociale. L'augmentation de la population et les coûts de la santé n'en sont pas les seules raisons. Dans le cadre de l'action sociale, la facture sociale ne cesse de susciter des remous, même si un accord est intervenu récemment entre l'Etat et les communes à ce sujet.

Cette situation, qui interpelle alors que les finances cantonales sont saines, deviendrait « à hauts risques » si cette dernière se dégradait. Il est de la responsabilité des autorités de tout faire pour savoir à qui et pour quoi vont ces aides sociales. Il est tout aussi impératif de connaître de la manière la plus précise possible, les indicateurs qui permettent les décisions d'octroi et de réfléchir comment optimiser ces aides, voir les regrouper ou les transformer.

La loi sur l'organisation et le financement de l'aide sociale (LOF) prévoit à l'art 15:

« Font partie de la répartition financière entre l'Etat et les communes les types de dépenses suivantes:

- a) les aides et autres prestations financières et non-financières individuelles;
- b) les mesures d'insertion professionnelles et les mesures d'insertion sociales pour les personnes en difficulté. »

Le règlement d'application définit un peu plus précisément qui a droit à ces prestations.

La loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales, aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) contient un chapitre IV qui prévoit une base de données sociales et de protection des données.

- Les principes sont inscrits dans les textes légaux, mais ce que l'on ne sait pas précisément, ce sont les résultats chiffrés et précis des prestations versées et combien de personnes reçoivent ces aides et pour quel-s montant-s ?
- Ces derniers sont-ils une combinaison d'aides multiples ou sont-ils versés pour une seule aide ? Qui les verse ?
- Existe-t-il une rationalisation et une optimisation dans les octrois?

Il est temps de faire un bilan pour mieux prévoir l'avenir.

Le présent postulat demande une étude chiffrée et précise des différents types d'aides et de leurs bénéficiaires au sens de l'art 15 de la LOF mentionné ci-dessus, ainsi que des mesures de coordination prévues par le chapitre IV de la LHPS.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

X

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

Γ

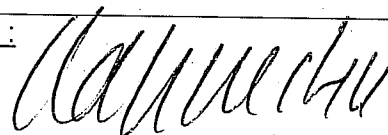
(c) prise en considération immédiate

Γ

Nom et prénom de l'auteur :

Labouchère Catherine

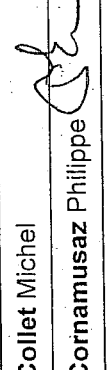
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert		Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent		Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Cherbuin Amélie		Epars Olivier
Attfinger Doepper Claire	Chevalley Christine		Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves
Ballif Laurent	Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella		Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel		Ganten Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe		Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis		Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegyng Gérald		Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegyng Laurence		Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial		Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François		Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre		Haldy Jacques
Bréraz Daniel	Desmeules Michel		Haury Jacques-André
Bréraz François	Despot Fabienne		Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory		Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier		Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel		Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe		Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline		Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durusset José		Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Tosato Oscar
Matter Claude	Randin Philippe	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meldem Martine	Renaud Michel	Uffer Filip
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Venzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Züger Eric